



Bulletin
d'informations
municipales

N° 37
Juillet 2025





Edito

Chers concitoyens,

Comme vous pouvez le constater, ce premier semestre est marqué par de nombreux chantiers occasionnant des perturbations dans notre quotidien. Je vous remercie pour votre compréhension et votre adaptation à ces situations temporaires. Mais, et c'est bien l'essentiel, il s'agit de la concrétisation de plusieurs projets qui vont non seulement embellir notre commune, mais aussi améliorer notre qualité de vie.

Tout d'abord, nous sommes heureux de vous annoncer que **le chantier de la voirie de l'avenue des Sports est arrivé à son terme**. Ce projet inclut la création d'une voie cyclable et piétonnière, ainsi que des aménagements visant à diminuer la vitesse automobile. Ces améliorations rendront nos déplacements plus sûrs et plus agréables, tout en encourageant les modes de transport doux et respectueux de l'environnement. En parallèle, le remplacement de la passerelle piétonne de la rue du Moulin est en cours, avec une infrastructure moderne et sécurisée pour les piétons.

Nous poursuivons également nos actions en matière de transition écologique avec le SIEA, notamment à travers un **programme complet de passage en LED de notre éclairage public et l'installation d'une borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques)**. Ces initiatives témoignent de notre engagement à réduire notre empreinte carbone et à promouvoir des solutions énergétiques durables.

L'un des projets les plus attendus est sans conteste **la nouvelle médiathèque**. Ce projet ambitieux promet d'apporter une diversité de services culturels et éducatifs à chacun, **renforçant ainsi notre engagement envers l'enrichissement communautaire**. La future médiathèque ne sera pas seulement un lieu de lecture et d'étude, mais un véritable espace de vie et de rencontre, d'animations, de jeux, de musique, et bien plus encore.

Je me dois de souligner **l'investissement fort du CCAS dans l'action**

sociale de notre commune. Afin de renforcer les actions déjà en place et l'intervention de nombreuses associations caritatives, nous avons signé des conventions avec l'association Hirond'Elles ainsi que les Restos du Cœur pour une présence de proximité dans la lutte contre les violences intrafamiliales ou l'aide alimentaire. De plus, nous lançons le « dispositif Jeunes Sports & Culture+ » destiné à encourager les jeunes à adhérer à un club sportif ou une association culturelle locale

Par ailleurs, la mise en place du Pacte Solidarité Jeunesse, annoncé lors du dernier bulletin municipal, se concrétise et sera développé d'ici 2030. Ce pacte inclut notamment sur notre territoire communal la réhabilitation de la piscine et la création d'une crèche de 32 places supplémentaires, répondant ainsi aux besoins croissants de nos jeunes familles.

Enfin, nous travaillons à la création d'un terrain de football synthétique et de vestiaires. L'aménagement de l'espace Plaine des Sports, fondé sur un cofinancement Commune/Communauté de Communes, répondra à un réel besoin et redonnera vie à la pratique du football sur Vonnas. Il offrira à nos jeunes et moins jeunes un espace de sport et de loisirs de qualité.

Je tiens également à souligner notre action en direction de la culture et de la jeunesse avec le concert organisé par la municipalité en partenariat actif avec le collège et ses élèves. Cet événement renforce les liens entre les institutions éducatives et notre communauté.

L'animation est aussi un de nos objectifs majeurs. **Je remercie ici nos associations** pour leur dynamisme et leur apport précieux à la vie de notre village. Grâce à elles, notre été sera encore plus vibrant. Nous développons sur juillet et août deux marchés de producteurs locaux accompagnés d'une animation musicale, en partenariat avec la Communauté de Communes et nos unions commerciales et artisanales. Ces marchés seront l'occasion de découvrir



les richesses de notre terroir tout en profitant d'une ambiance festive et conviviale.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à ces projets : nos partenaires financeurs (État, Région, Département, Communauté de Communes), les architectes, les futurs bénévoles, en passant par les membres du Conseil Municipal. Votre engagement et votre passion sont les moteurs de ces belles initiatives.

En attendant l'inauguration de ces nouveaux aménagements, je vous invite à rester attentif à l'évolution de ces projets.

Je vous souhaite un excellent été, rempli de moments agréables et de découvertes. Restons unis et tournés vers l'avenir, avec ces projets comme symboles de notre dynamisme et de notre engagement commun.

Avec toute ma gratitude et mon enthousiasme,

Alain Givord
Maire de Vonnas

Directeur de la publication :
Alain Givord

Ont contribué à ce numéro :
Françoise Berthoud, Jean-François Carjot,
Elodie Desmaris, Nathalie Duclos, Alain Givord,
Jean-Louis Givord, Claude Rabuel,
Baptiste Lavigne, Carla Grenier

Crédits photographiques/Illustrations :
Mairie de Vonnas

Impression :
Imprimerie Multitude, 1 800 exemplaires

Dépôt légal : Juillet 2025

CONTACT



86, rue du
Docteur Perret
01540 VONNAS



04 74 50 02 48



mairie@vonnas.com



www.vonnas.com

HORAIRES MAIRIE

Ouverture au public sans RDV :

Lundi / Mercredi :
8 h 30 – 12 h 15 / 13 h 30 – 17 h

Mardi / Jeudi :
8 h 30 – 12 h 15

Vendredi :
8 h 30 – 12 h 15 / 13 h 45 – 16 h

Horaires service des titres sur rendez-vous :

Lundi / Mardi :
8 h 30 – 11 h 30
(dernier rendez-vous)

Mercredi :
8 h 30 – 11 h 30

13 h 30 – 16 h 45

► priorité aux mineurs

Vendredi ► uniquement
les remises : 13 h 45 – 15 h 45

Horaires accueil service urbanisme :

Lundi / mercredi :
8 h 30 – 12 h 15 / 13 h 30 – 17 h

Mardi / jeudi / vendredi
► uniquement sur rendez-vous

HORAIRES MÉDIATHÈQUE

Ouverture :

Mercredi : 10 h – 12 h / 15 h – 18 h

Jeudi : 10 h – 12 h

Samedi : 10 h – 12 h

Vacances scolaires :
fermeture le jeudi

Personnel



Nous souhaitons un bon retour à **Franck Chabanon**
en tant que garde champêtre.

Bienvenue à **Loïc PRIMAUT**

Nous accueillons Loïc pour un CCD
au sein du restaurant scolaire.



Bienvenue à tous les saisonniers

Pour la période estivale, la Municipalité fait appel à des jeunes étudiants pour
pallier les absences dues aux congés.



Ricardo GOMES GONCALVES : « J'aime travailler à l'air libre
et être en contact avec la Nature. En plus qu'il soit pour moi
agréable de travailler en extérieur, je peux en même temps
garder un peu d'argent pour acheter ma première voiture car
je viens d'obtenir mon permis. »

Justine VOLLAND : « Ce job d'été me permet de
me créer une expérience professionnelle et de
pouvoir entretenir ma commune, ce dont je suis très fière. »



Maëlle DESPLANCHES

Lune GREGOIRE

Merci à tous les stagiaires

Océane RICOL au restaurant scolaire.

Liloo VENET à l'accueil mairie : « J'ai été en stage à la mairie
dans le cadre de mon baccalauréat professionnel AGOrA
(Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs
Activités) ».



Nathan CHARVIER au service technique.

Lisandro JURADO à l'accueil de la mairie.

Aurore DIAS SENDAO

en stage d'observation à l'école maternelle.



Lucie JACOBBERGER dans le cadre de sa 1^{re} année
CAP petite enfance.

A NOTER :

Horaires déchetterie :
consulter le site du SMIDOM
ou celui de la Mairie de Vonnas.

114 : Numéro d'urgence au service
des personnes ayant des difficultés
à parler ou à entendre.

Smidom
Veyle Saône





Rétrospective

Avant d'aborder une rétrospective de ces cinq années de mandat, il est essentiel de se rappeler l'année 2020 marquée par la crise du COVID. Au-delà de l'arrêt temporaire de nos activités, cette période a profondément influencé les comportements quotidiens de chacun. Comme je l'avais évoqué dans un édit du bulletin municipal, il y a eu une vie avant le COVID, et une vie après. Cet évènement est sans aucun doute un des moments déterminants du mandat.

Nous avons voulu, au travers de ces deux pages, faire un focus sur l'action municipale durant ces cinq années.

Sur le plan financier, ce mandat s'est caractérisé par une action concrète, notamment :

- Le désendettement, qui était indispensable. Au 1^{er} janvier 2025, notre capacité de désendettement est inférieure à 4 ans, malgré la résorption d'un déficit lié au camping et non financé auparavant (690 000 €).
- Le financement de plus de 5 millions d'euros d'investissements, soit environ 1 million par an.

Voici les principaux projets réalisés ou en cours :

Les voiries et réseaux : une action régulière d'entretien et de réhabilitation prenant en compte une nécessité de sécurisation, avec des travaux sur la rue des Bons Amis, le hameau de Chassin, la rue du 12 juin, la route de Luponnas, l'avenue des Sports, ainsi que sur les réseaux rue Chaynes Aimable, capitaine Montréal, place Ferdinand de Béost. Ces travaux représentent en moyenne 250 000 € par an.

Les bâtiments : outre l'entretien courant, de nombreux travaux ont été effectués pour réduire la consommation d'énergie (passage en LED, installation d'une gestion technique à l'école, etc.). A cela se sont ajoutés la fin des travaux d'aménagement de la mairie, l'installation des WC publics, la rénovation de la verrière et des sols du centre Saint Martin, pour ne citer que les principaux.

Le parc de la Mairie : entièrement réaménagé avec de nouveaux jeux, bancs et tables, il est aujourd'hui très fréquenté et apprécié des familles.

L'environnement et la transition écologique : outre les améliorations énergétiques, une convention avec le SIEA permettra de passer à l'éclairage

LED de l'ensemble des points lumineux de l'éclairage public dès cette année, avec un financement étalé sur 13 ans. Ce dispositif fait suite à une extension partielle de cet éclairage. Grâce à un financement conjoint SIEA et Communauté de Communes, une borne de recharge pour véhicules électriques sera installée sur le parking proche de la mairie. D'autres actions, comme l'implantation de composteurs collectifs, le cimentage inter-tombes et l'engazonnement des allées du cimetière, la désimperméabilisation de la cour de l'école ou encore la politique d'économie d'eau pour le fleurissement, renforcent cette démarche volontariste d'agir pour une transition écologique nécessaire. Enfin, avec ce même objectif, nous avons conventionné avec différents partenaires pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat pilotée par SOLIHA et permettant, en fonction de critères de revenus, d'aider des opérations d'isolation ou d'installation de chauffage.

Le projet Petites Villes de Demain : des études d'aménagement sont en cours. Elles seront affinées pour aboutir à un projet global. Réalisé par phases, ce projet tiendra compte de nos possibilités financières. Il s'inscrit dans la durée pour construire le Vonnas de demain.

Le camping : comme évoqué précédemment, ces cinq années ont permis d'absorber un déficit non financé, ce qui nous a empêchés d'investir dans un équipement rénové répondant aux attentes des touristes. C'est pourquoi, au 1^{er} janvier 2025, la gestion et le fonctionnement ont été transférés à la Communauté de Communes. Pour préserver un camping dynamique et bénéfique à la vie économique sur notre territoire, des premiers investissements ont été réalisés dès cette année (bassins d'agrément, mobil-homes). Un plan d'investissements pluriannuel de l'ordre de 1.5 million



Centre Saint Martin



Parc de la Mairie



Engazonnement des allées du cimetière

d'euros (dont 700 dès cette année) est prévu, avec une synergie renforcée avec la base de Cormoranche-sur-Saône, notamment en matière de fonctionnement et de communication. Ceci donnera au camping les atouts nécessaires à son développement.

La communication : le site internet a été renouvelé, et de nouvelles pages Facebook, Instagram, Panneau Pocket ainsi qu'un panneau lumineux sur l'avenue de la gare-près de l'école Narcisse Devaux permettent de diffuser l'information municipale à un large public, complétant la diffusion des deux bulletins municipaux annuels. La commune accueille également une alternante en communication pour animer ces outils.

L'action sociale : elle évolue avec la rénovation en cours du bâtiment du Triolet, en partenariat avec le propriétaire Dynacité. Le CCAS a mis en place des animations en lien avec la politique départementale et nationale, notamment des rencontres intergénérationnelles entre résidents du Triolet et micro-crèche et/ ou les écoles, un après-midi festif pour les plus de 70 ans, ou encore le soutien au Cercle d'Argent avec notamment la mise à



Cour de l'école



Repas des aînés



Maison médicale

disposition gracieuse de salles. L'action sociale constitue un engagement quotidien d'accueil, d'écoute et d'orientation. Elle s'appuie sur la mise en place de conventions avec l'UDAF, les associations Hirond'Elles, la boîte aux lettres papillons, les Restos du Cœur,... ainsi que sur le soutien aux associations comme la Croix Rouge. Ce sont des réponses concrètes apportées aux problématiques (alimentaires, logements, violences intra familiales,...) auxquelles nous sommes régulièrement confrontés. Cette année, nous avons lancé le « DISPOSITIF JEUNES SPORTS & CULTURE+ » destiné à encourager l'adhésion à un club sportif ou une association culturelle locale. Par ailleurs, nous avons conventionné pour la mise en place d'une mutuelle communale.

La maison médicale : ouverte en 2021, est située en plein cœur du village. Le rez-de-chaussée est dédié aux professionnels de santé, tandis que les deux étages supérieurs sont aménagés en logements. Elle regroupe actuellement un médecin, une sage-femme, deux cabinets infirmiers, un ostéopathe, un laboratoire ainsi qu'une orthopédiste-orthésiste

disposant d'un magasin de vente et de location de matériel médical.

L'école, la cantine et le périscolaire : depuis la rentrée, ces services sont regroupés sur le même site, offrant ainsi plus de sécurité et de continuité pour les enfants. Outre les coûts de fonctionnement, des investissements réguliers ont été réalisés, comme la désimperméabilisation de la cour d'école, l'installation de nouveaux jeux dans la cour de la maternelle, l'insonorisation de la cantine, le changement du système téléphonique et informatique, l'équipement des classes maternelles en numérique, le renouvellement de matériels divers, ... On peut rajouter également le soutien financier et matériel au Sou des Écoles, contribuant ainsi aux animations ou aux projets pédagogiques.

La sécurité et la lutte contre les incivilités : elles restent une priorité. Chaque projet de voirie intègre les aspects sécuritaires (exemples : Chassin, avenue des Sports). Un projet route de Mâcon est en cours d'élaboration. Un dossier inattendu s'est imposé, à savoir le remplacement de la passerelle rue du Moulin sécurisant entre autres l'accès piéton à l'école Narcisse Devaux. Une dégradation prématurée nous a conduit à l'enlever et son remplacement sera assuré avant cette fin d'année, ceci pour un budget final imprévu de plus de 200K€. La vidéosurveillance a été renforcée pour lutter contre les dépôts sauvages et les comportements dangereux. La verbalisation par nos services est désormais possible.

La culture : la commune soutient fortement que ce soit financièrement ou matériellement ses associations locales. De nouvelles manifestations sont proposées et organisées avec ou sans partenariat (fête du court métrage, concert pop rap, 13 juillet...). Un projet phare voit le jour : la construction d'une nouvelle médiathèque avec un tiers-lieu, qui sera opérationnelle au mieux à la fin du 1^{er} trimestre 2026. Ce bâtiment sera exemplaire en matière d'économie d'énergie (géothermie, panneaux solaires, ventilation double flux).

La vie économique locale : même si la compétence économique relève principalement de la Communauté de Communes, la municipalité accompagne activement les associations Arti vonnas et l'Union Commerciale

tant sur le plan financier que logistique, concrétisant un vrai partenariat pour le marché de Noël ou le projet de deux marchés de producteurs locaux cet été. Le marché traditionnel du jeudi matin a vu son implantation modifiée pour dynamiser l'espace et assurer la sécurité piétonne sur la rue Claude Morel.

Le territoire et la jeunesse : une co-construction du territoire avec la Communauté de Communes de la Veyle a conduit à la mise en place d'un pacte solidarité jeunesse. Les communes participent au financement du fonctionnement de plusieurs équipements nouveaux, tels que la réhabilitation de la piscine de Vonnas, deux crèches (à Vonnas et Pont de Veyle), ainsi qu'un espace ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à l'Escale à Saint-Jean-sur-Veyle. Quant aux investissements, ils sont pris en charge par la Communauté de Communes. Nous avons déjà initié un partenariat avec la construction de la micro-crèche RIBAM Veyle, financée par la Commune, qui met à disposition cet équipement pour le fonctionnement de la Communauté de Communes. Cette collaboration se poursuit aujourd'hui avec le projet « Plaine des Sports », qui prévoit la mise à disposition d'espaces communaux, allant du camping au terrain stabilisé, en passant par la piscine, le gymnase (déjà intercommunal et entièrement rénové en 2024/2025), ainsi que les espaces adjacents. Un cofinancement est également prévu pour l'équipement d'un terrain de football synthétique avec des vestiaires. L'aménagement complet de cet ensemble permettra à notre commune de disposer d'équipements en adéquation avec les besoins d'une collectivité de notre taille et offrira à nos jeunes, sportifs, scolaires, collégiens ainsi qu'aux familles, une diversité d'activités riches et variées.

Comme vous pouvez le constater au travers de cet aperçu, ce mandat a été particulièrement riche en réalisations, témoignant de l'engagement, du dévouement et de la réussite des différentes actions entreprises tout au long de cette période. L'accomplissement ou l'engagement de nombreux projets illustrent le dynamisme qui a marqué cette période pour préparer « le Vonnas de demain »



Bilan Financier 2024

L'année 2024 a été marquée par un résultat d'exploitation très satisfaisant, permettant de financer sereinement les investissements municipaux. Les principaux investissements réalisés incluent :

- **Infrastructures routières :** réaménagement de la rue de l'Industrie et lancement du chantier de l'avenue des Sports.
- **Renouvellement de matériel :** modernisation des équipements municipaux.
- **Culture et technologie :** début des travaux de la nouvelle médiathèque et renforcement de la vidéosurveillance.
- **Efficacité énergétique :** installation d'un système de gestion

technique des bâtiments à l'école et transition vers un éclairage LED à la salle des fêtes.

Gestion de la Dette

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à 2 769 745,43 €, contre 3 105 264,73 € en 2024. Cela représente une réduction de dette de 335 519,30 €, améliorant notre capacité de désendettement à moins de quatre ans, un résultat très satisfaisant.

Prévisions Budgétaires 2025

Les prévisions budgétaires pour 2025 ont été élaborées dans un contexte économique marqué par l'instabilité gouvernementale et un manque de

visibilité lors du vote du budget national. Face à ces défis, la municipalité a opté pour une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

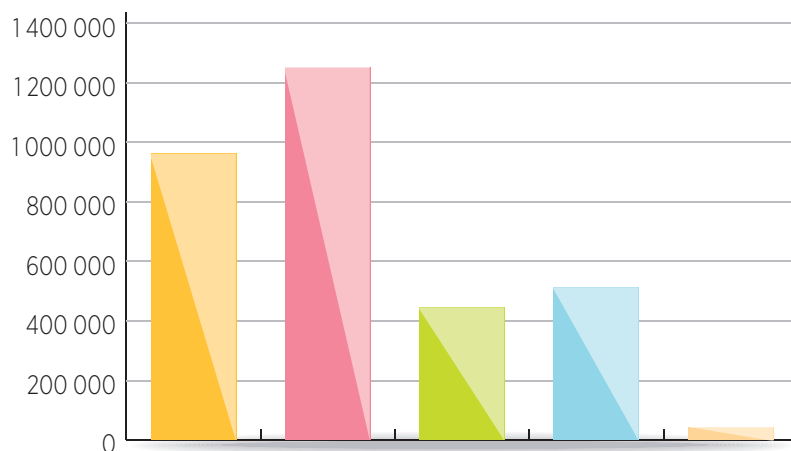
Pour soutenir les nouveaux services et équipements prévus dans le cadre du Pacte Solidarité Jeunesse entre les communes et la Communauté de Communes de la Veyle, une augmentation de 1% des taux des taxes locales a été décidée le 10 février 2025.

Les nouveaux équipements incluent :

- La piscine de Vonnas.
- Deux crèches de 32 places chacune, à Vonnas et Pont-de-Veyle.
- Un accueil de loisirs sans hébergement à l'Escale à Saint-Jean-sur-Veyle.

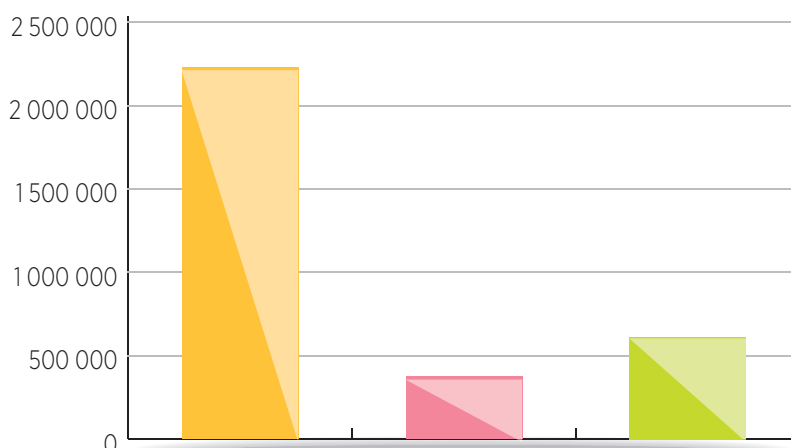
Dépenses de fonctionnement 2025

Charges de fonctionnement	961 900 €
Charges de personnel	1 250 000 €
Auto-financement	445 576 €
Charges financières	513 237 €
Impôts	41 650 €



Recettes de fonctionnement 2025

Recettes fiscales	2 226 181 €
Produits exploitation	373 703 €
Dotations	612 479 €



Projets d'investissement majeurs

Le projet de construction de la médiathèque sera partiellement financé par un emprunt de 800 000 €. Le budget 2025, ambitieux et maîtrisé, se concentre sur trois grands investissements :

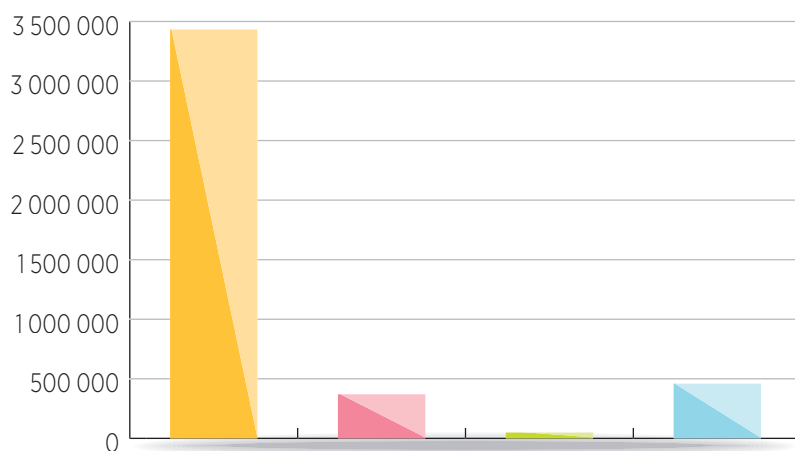
- Le remplacement de la passerelle de la rue du Moulin.
- La construction de la médiathèque.

Ce budget reflète notre engagement à développer des infrastructures modernes et durables pour notre communauté.



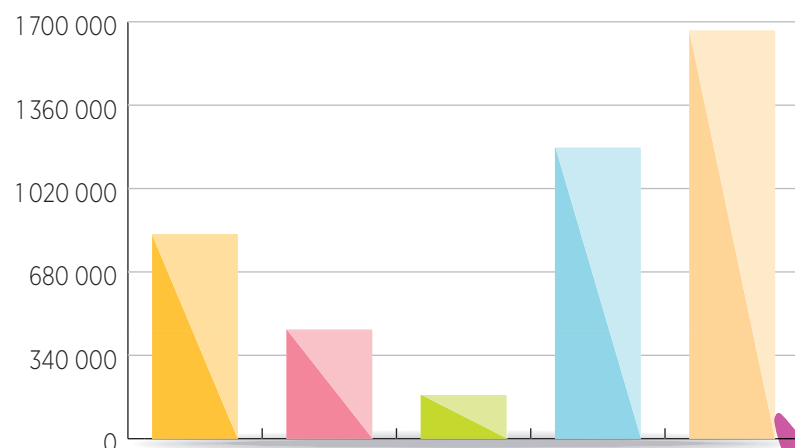
Dépenses d'investissement 2025

Travaux	3 432 426 €
Remboursement d'emprunts	370 000 €
Autres dépenses	48 833 €
Résultat N-1	459 721 €



Recettes d'investissement 2025

Emprunts	834 473 €
Auto-financements	445 576 €
Amortissement/cession	178 252 €
Subventions	1 187 436 €
Autres recettes	1 665 243 €





Travaux

L'AVENUE DES SPORTS : une entrée de village sécurisée

Démarré à la mi-février, le chantier de voirie « aménagement sécuritaire » de l'Avenue des Sports s'est achevé à la mi-juin 2025.

Placé sous maîtrise d'œuvre du Cabinet Berthet-Logier de Bourg-en-Bresse et sous contrôle du service routes du département de l'Ain, il a fallu 4 mois de travaux à l'entreprise Roger Martin de Vonnas (adjudicataire du chantier) pour réaliser ce chantier.



En effet, le chantier nécessitait une reprise complète du réseau d'eaux pluviales, incluant le raccordement des habitations au réseau communal. Ce préalable a permis, par la suite, de reconfigurer la voirie avec, d'un côté, un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), et de l'autre,

une piste cyclable bidirectionnelle dotée d'un revêtement drainant satisfaisant, délimitée par des bordures infranchissables et des quilles de sécurité.

Pour sécuriser cette voie sur la RD 96 : deux réhausseurs en béton « grenailé » ont été réalisés à chaque extrémité, deux radars pédagogiques ont été placés sur chaque sens de circulation, et pour être en conformité, nous avons été amenés à reculer le panneau d'entrée de village à hauteur des dernières maisons vonnassiennes. Ces équipements ont pour objectif de réduire la vitesse à 50 km/heure sur un linéaire plus important. L'aménagement de la placette en face du stade s'est rajouté au projet initial, il reste à l'aménager.



COÛT DE CE CHANTIER :

- coût initial du marché : 652 000 euros TTC,
- avenant au marché pour renforcement de la chaussée : 111 000 euros

Soit un coût total de travaux à 763 000 euros TTC.

Financement DETR, Département et communauté de communes de la Veyle (piste cyclable) : 275 000 euros. Auquel il convient d'ajouter le FCTVA estimé à 125 000 TTC récupérable sur 2026.

Le reste à charge pour la commune est donc de 363 000 euros, soit 47 %.

Une NOUVELLE PASSERELLE PIÉTONNE pour début octobre

Le temps a pu paraître long aux Vonnassiens entre le moment où nous avons constaté la fragilité de l'ancienne passerelle en bois (mi-février 2024), sa démolition et la reconstruction d'une nouvelle passerelle piétonne sur la Veyle.

Devant la complexité de ce dossier, nous avons délégué une assistance à maîtrise d'œuvre à la SPL INTERRA. Rien n'a été laissé au hasard : choix d'un bureau d'études, étude hydraulique et géotechnique ainsi que la mise en conformité avec la loi sur l'eau ont été nécessaires pour enfin pouvoir lancer un marché d'appel d'offres pour cette structure de génie civil.

Parmi 9 candidatures reçues, le groupement d'entreprise SOCCO/PECH ALU a été retenu pour un montant de 164 768,14 euros TTC (hors honoraires de maîtrise d'œuvre).

Une première réunion de chantier a eu lieu mi-juin et **le démarrage proprement dit est programmé pour la mi-août/septembre pour une livraison début octobre.**





Scolaire



Le repas commence AU JARDIN



Depuis début 2024, la réduction du gaspillage alimentaire au sein du restaurant scolaire est au cœur des préoccupations : les déchets alimentaires sont mis au composteur et l'eau non consommée sert à l'arrosage des massifs.

Pour compléter ces actions, nos agents ont initié un projet jardinage. L'aval et la participation de l'ensemble des acteurs (équipe éducative, centre de loisirs et périscolaire de la Communauté des Communes de la Veyle) étaient nécessaires pour la pérennité de ce projet. L'enthousiasme des enfants a permis sa concrétisation dès cette année. Ils ont mis les mains dans la terre pour débuter ce projet de jardinage et planter les premiers végétaux produits par le service technique de la commune, au mois de mai.

Ce jardin accueillera différents plants tels que des légumes, des plantes aromatiques et des fleurs pour embellir le potager. La biodiversité favorise la pollinisation par les insectes butineurs et prévient certaines maladies. Eviter de traiter les plants avec des produits chimiques est un gage pour avoir un potager entièrement bio.



Ces activités permettent de faire connaître aux enfants comment les légumes sont produits, de la graine au consommable, puis préparer les récoltes pour enfin les déguster.

Ce jardin sera suivi tout au long de l'année par les enfants qui fréquentent les structures : la semaine sur le temps méridien, le mercredi avec le périscolaire et les vacances avec le centre de loisirs.

D'autres projets viendront compléter cette activité :

- réalisation d'une cabane à hérissons pour lutter contre les limaces et escargots, nuisibles pour les cultures ;
- hôtel à insectes qui polliniseront les fleurs et légumes.



Un beau projet de partage, en faveur de l'environnement, valorisant les productions locales et éco-responsables, tout en apportant un apprentissage complet et ludique aux enfants.





Les 100 ans de l'USV BOULES

LA BOULE LYONNAISE A TRAVERS LES AGES :

D'après les experts le jeu de boules remonterait à la préhistoire. Les premières boules, taillées dans la pierre, auraient été découvertes dans la province HO-NAM en Chine et dateraient de 1100 ans avant J-C. Plus près de nous, la boule en bois (racines de bois orme ou charme), fut vite supplantée par la boule cloutée, puis apparue en 1923 la fameuse « boule intégrale », alliage de bronze et d'aluminium. Cette sphère creuse, inusable et inoxydable a été concurrencée depuis 1987 par la boule « remplie », qui a révolutionné le sport boules.

En effet, les boules étaient « garnies » de ressorts métalliques et copeaux élastiques, dont les caractéristiques anti-rebonds améliorent les performances au tir notamment.

« Malgré tous ces progrès techniques, l'adresse du joueur fera toujours la différence ».



L'USV BOULES DE 1925 A 2025

A Vonnas, c'est à partir de 1925 que les premières boules cloutées furent lancées dans les cours de particuliers. Officiellement, la société de boules de Vonnas a été créée en 1926 par François Morellet, premier président, date de la création de la Fédération Française de Boules Lyonnaises.

Les deux premiers jeux réglementaires furent tracés au café de la gare, puis le long de l'église (café Berthet), puis ensuite deux jeux au clos Dodard, puis le Clos Gatheron. **C'est en 1970, que 8 jeux virent le jour au champ de foire.** Le boulodrome, dans sa configuration actuelle, fut inauguré en 1987.

Si le premier concours officiel a été organisé dès 1927, l'USV boules a connu son véritable essor après la deuxième guerre mondiale avec son traditionnel concours de la vogue : au départ ce concours était en quadrettes puis rapidement il passa sous le format de 64 doublettes où les plus grands noms du sport boules se sont illustrés : « dans les années 60 à 70 il fallait s'inscrire 2 mois à l'avance pour pouvoir participer, aujourd'hui, il est difficile de rassembler 32 équipes ». « C'était l'époque où les entreprises vonnas-

siennes accordaient un jour de congé à leurs employés pour faire la fête et où les finales du concours se terminaient à minuit devant un public de connaisseurs ». Ces traditions sont de nos jours révolues.

LES PERFORMANCES VONNASSIENNES

Depuis sa création, l'Amicale boules s'est illustrée lors des compétitions départementales, qualifiant à plusieurs reprises des joueurs aux championnats de France :

- **En 1931** : André DUMON, Meli TEIL, Henri DODARD et Marcel BONToux participent aux championnats de France de Chambéry.
- **En 1976** : la quadrette MOTTE, MONIN, TOTO MARTIN et Gilbert DODARD se qualifie aux championnats de France de Mâcon.
- **En 1978** : en catégorie cadet Pierre MARTIN, associé à des joueurs de Polliat et Bourg en Bresse sont champions de l'Ain et échouent en 8^e de finale du championnat de France de Dijon.
- **En 1980** : Camille Mignot devient champion de l'Ain en tête à tête à Oussiat.





QUEL AVENIR POUR L'USV BOULES ?

Si en 1966, l'USV Boules comptait 58 licenciés, **en 2025 malgré une érosion des licenciés (26 dont 2 féminines), l'USV Boules n'en reste pas moins dynamique** : 2 entraînements hebdomadaires les lundis et jeudis, participation massive sur les concours du secteur 12 et au-delà, participation aux concours officiels.

Pour fêter comme il se doit son centenaire l'USV boules avait convié les anciens licenciés du club, les sociétaires actuels et leurs conjoints, à un repas champêtre au champ de foire, en présence de Roland MONIN, 90 ans « bon pied, bon œil », grand témoin et acteur de la boule lyonnaise en tant que joueur, mais également dirigeant (président de 1989 à 1994).

- **En 1984** : Jean Louis GIVORD devient champion de l'Ain en simple à Jujurieux, mais pas de championnat de France à l'époque.
- **En 1987** : Roland MONIN associé à Philippe BOURGEOIS sont champions de l'AIN 3ème division. Ils se qualifient pour les championnats de France de Brives Charensac.
- **En 1991** : R. MONIN, Toto MARTIN, Guy CHARBONNIER, Philippe BOURGEOIS et Patrick ECOCHARD sont sous champions de l'Ain et obtiennent leur billet pour les championnats de France de Dijon où ils s'inclinent en 16^e de finale, accédant ainsi à la catégorie deuxième division.
- **En 2002** : après un brillant parcours au championnat de l'Ain « simple », Roger QUIVET se qualifiait pour les championnats de France de Dardilly.

VONNAS ORGANISATRICE DES CHAMPIONNATS DE L'AIN

Au cours de son histoire riche en événements et en anecdotes, l'USV boules a été sur la brèche lors d'organisation de championnats de l'Ain, couronnés chaque fois par une organisation sans faille reconnue, un accueil soigné à la hauteur, souligné par les instances départementales.

- **En 1988** : organisation des championnats de l'Ain toutes catégories.
- **En 1998** : organisation des championnats de l'Ain Vétérans.
- **En 2024** : en partenariat avec les sociétés du groupement 12 : organisation des championnats de l'Ain à Vonnas où l'USV Boules a largement contribué au succès de cette édition.

Une initiative très appréciée par la cinquantaine de participants où atmosphère chaleureuse et convivialité étaient les fils conducteurs. La journée s'est terminée par des parties de boules amicales.





Culture



Construction de la MÉDIATHÈQUE

Après une première phase de démolition de l'ancienne coopérative agricole, puis de terrassement, la construction de la médiathèque a débuté fin novembre 2024.

Ce projet majeur a été confié à l'Atelier Laurent Chassagne, architecte de Bourg-en-Bresse, qui en assure la maîtrise d'œuvre.

Si la grande majorité des sous-traitants retenus pour cette construction sont Aindinois, la municipalité affiche sur ce projet une volonté de réaliser un bâtiment exemplaire :

- Murs en panneaux isolants biosourcés,
- Charpente traditionnelle en bois avec des essences jurassiennes,
- Choix d'énergies renouvelables : géothermie, panneaux photovoltaïques pour une auto consommation en électricité.



Lors de leur visite, les membres du conseil municipal ont pu constater avec satisfaction que le chantier progresse efficacement et que les différents corps de métier travaillent de manière fluide, et ce, avant la pause estivale d'août.

Dès la reprise en septembre, les travaux de finition prendront le relais : pose des cloisons, des revêtements de sols, électricité, installation du plafond suspendu. Il reste encore quelques réunions de chantier en perspective avant de se concentrer sur l'aménagement intérieur comme le mobilier, matériel de bureautique, etc....

L'ouverture est attendue avec impatience par les usagers.

Une nouvelle médiathèque signifie également des services innovants tels que :

- Des horaires d'ouverture étendus
- La possibilité de retourner les emprunts en dehors des heures d'ouverture grâce à une boîte de retour
- Des jeux de société
- Des jeux vidéo dans une salle spécialement aménagée
- Un espace dédié à la création numérique
- Des outils informatiques
- Un accès à des plateformes de streaming
- Un espace musical pour l'écoute
- Une salle polyvalente proposant diverses animations...



Les différentes étapes du projet de la médiathèque :

— Délibération du conseil municipal actant l'acquisition du bâtiment et du terrain : juin 2021

— Rédaction du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social : octobre 2022 – mars 2024

— Diagnostic avant travaux : janvier – mars 2023

— **Enquête en ligne pour connaître les envies et besoins des usagers :**
mars 2023 – septembre 2023

Marché Maîtrise d'œuvre :

Consultation 1^{ère} phase : du 9 au 29 juin 2023

Consultation des 3 retenus suite

à la 1^{ère} phase : 18 juillet au 6 septembre 2023

Audition des 3 candidats retenus : 12 septembre 2023

Délibération du Conseil municipal : 3 octobre 2023

Notification au retenu : 13 octobre 2023

— Esquisse du projet : du 13 octobre au 17 novembre 2023

— Avant-Projet Sommaire : du 17 novembre 2023 au 12 janvier 2024

— Avant-Projet Définitif : du 12 janvier - 14 mars 2024

— Dépôt des demandes de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la construction : mars 2024

— **Accord du permis de construire :**
juin 2024

— Consultation pour la sélection des entreprises de travaux : du 12 juillet 2024 au 30 août 2024

— Démolition du bâtiment : Du 19 juillet 2024 au 1 août

— **Début des Travaux :**
2 décembre 2024

— Dépôt des demandes de subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le mobilier et les services innovants : mars 2025

— **Mise hors d'eau hors d'air :**
juillet 2025

— Installation de la Pompe à Chaleur Géothermique : août 2025

— Pose des panneaux photovoltaïques : septembre 2025

— Consultation pour le choix d'une entreprise de fourniture du mobilier : août – septembre 2025

— **Fin du chantier et livraison du mobilier :**
février 2026

— **Prévision d'ouverture : été 2026**



CONCERT du 6 juin à Vonnas

Le vendredi 6 juin, la mairie de Vonnas a proposé un concert inédit mêlant deux univers musicaux : **la pop et le rap**. Initialement prévu dans la cour des associations, l'événement a dû être déplacé au Centre Saint-Martin en raison de fortes intempéries. Cela n'a cependant pas découragé les Vonnassiens, venus nombreux assister à cette soirée musicale.

Ce projet a été initié par Mme Françoise BERTHOUD, adjointe au maire en charge de la culture et de la communication, en partenariat avec les élèves du Conseil de Vie Collégienne du collège du Renon, la CPE Mme Morin et le proviseur M. Fautrez. Destiné en priorité aux jeunes, cet événement visait à les impliquer davantage dans la vie de la commune en valorisant leurs idées et en répondant à leurs

attentes. Ainsi, ils ont pu découvrir l'envers du décor et les enjeux d'un évènement.

Depuis le début de l'année 2025, les collégiens ont participé activement à l'organisation : choix des artistes, de la date, des horaires... Carla, chargée de communication, a animé plusieurs ateliers d'échanges avec les élèves pour recueillir leurs envies (types de musique, créneaux horaires, etc.). En complément de la communication institutionnelle, les collégiens ont largement relayé l'information au sein de leur établissement.

Trois artistes se sont produits au cours de la soirée :

- **Clo**, chanteuse pop à l'univers romantique et intimiste, livre des textes touchants inspirés par ses émotions.
- **Jon-Jon** a proposé un voyage musical entre boom bap des années 90, trap, drill, blues et jazz.
- **Rimé**, quant à lui, a captivé le public avec un rap engagé et mélancolique, proposant une poésie sombre abordant des sujets humains, sociaux et politiques avec profondeur.

Le concert a rencontré un vif succès et a été très apprécié du public.

La commune adresse ses remerciements à l'École de Musique et de Danse, qui a tenu avec enthousiasme la buvette et la petite restauration lors du concert.



Scannez le QR code pour découvrir ou redécouvrir en images le concert du 6 juin !



Installation d'un nouveau PANNEAU LUMINEUX

Depuis le 14 mai 2025, un nouveau panneau lumineux a été mis en place devant l'école primaire Narcisse Devaux. Il remplace l'ancien panneau qui se trouvait auparavant sur la façade de la médiathèque.

Ce nouvel affichage permet de diffuser en temps réel les informations et actualités de la commune, ainsi que les événements à venir.





Environnement

Vers une gestion autonome des déchets

La commune réfléchit actuellement à de nouvelles modalités de ramassage des ordures ménagères.

En collaboration avec Dynacité et le SMIDOM, deux colonnes de collecte ont été installées sur le parking situé derrière les immeubles de la rue Marie-Claude Guigue.

Nous étudions la possibilité d'étendre ce dispositif aux Vonnassiens dans un avenir proche.

Cette décision dépendra des résultats observés lors de cette phase d'expérimentation.

Nous vous remercions de bien vouloir continuer à respecter les consignes de tri sur l'ensemble de la commune.



Visite du centre de tri TRICEA

Le 6 mai, trois élus et un habitant de Vonnas ont participé, aux côtés du SMIDOM, à une visite du **centre de tri TRICEA, situé à Torcy**.

Une visite instructive et riche d'enseignements !

Ce centre traite chaque année 30 000 tonnes de déchets, principalement composés de papier et d'emballages.

L'ensemble de ces matériaux est recyclé et valorisé au sein d'entreprises françaises, contribuant ainsi à une économie circulaire plus durable.

Pour en savoir plus : www.smet71.fr



Composteurs collectifs : un geste simple pour la planète

Dans le cadre de la loi AGEC entrée en vigueur en 2024, la commune s'engage dans une démarche écoresponsable en mettant à disposition trois sites de compostage collectif :

- Parking de l'école N. Devaux
- Parking derrière la Mairie
- Rue Marie-Claude Guigue (nouveau site)

Ces composteurs permettent de valoriser nos déchets organiques, de réduire le volume des ordures ménagères et de produire un compost naturel et utile pour nos espaces verts.

En partenariat avec le SMIDOM, un agent communal veille au bon fonctionnement de ces équipements.

Mais leur réussite dépend surtout de chacun d'entre nous : **trier correctement, déposer les bons déchets, respecter les lieux.**

Composter, c'est facile, utile et bon pour l'environnement.

Merci à toutes et tous de participer activement à cette démarche collective !

Bruit de voisinage

rappel des règles et horaires à respecter

Respectez la tranquillité du voisinage !

Conformément à l'arrêté préfectoral, du 12 septembre 2008, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrés de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les professionnels, exerçant une activité industrielle, artisanale, commerciale ou agricole, utilisant des outils ou appareils susceptibles de créer une nuisance sonore pour le voisinage, doivent prendre leurs précautions

en limitant leur utilisation à partir de 20 h jusqu'à 7 h, ainsi que les dimanches et jours fériés.



Ensemble, prenons soin de nos trottoirs

Certains trottoirs de la commune voient apparaître une végétation indésirable le long des murs, rendant parfois la circulation difficile pour les piétons.

Dans un souci de sécurité, de confort et de bien-vivre ensemble, il est essentiel d'effectuer régulièrement le désherbage devant chez soi.



De la même manière, les haies envahissantes empiétant sur les trottoirs peuvent gêner la visibilité, notamment pour les enfants, les personnes à mobilité réduite ou les poussettes. Leur taille régulière est donc indispensable.

Un trottoir dégagé, c'est un espace plus agréable, plus sûr et plus respectueux pour tous.

Merci à chacun pour sa contribution au respect de l'espace public et du voisinage.



Habitat

Petites villes de demain : La Communauté de Communes et la Commune maintiennent leurs aides pour rénover votre logement

La Communauté de Communes de la Veyle et la commune continuent de promouvoir les aides du dispositif « **Rénover en Veyle** » dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Si vous habitez à Mézériat, Vonnas, Pont-de-Veyle, dans les quartiers des Dimes à Laiz ou de la gare à Crottet, vous êtes éligibles à de nouvelles aides pour des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation.

La Communauté de Communes et les communes concernées, conscientes de l'importance de la transition écologique et du coût financier des travaux de rénovation, ont mis en place plusieurs aides pour soutenir les habitants du territoire. Ces rénovations permettront de régénérer les centres-bourgs de ces communes. Il s'agit d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain.

Dans cette démarche, la Communauté de Communes a missionné l'association SOLIHA pour expliquer les différentes démarches à suivre. SOLIHA accompagne gratuitement chaque projet, en informant sur les aides disponibles selon les travaux envisagés, en aidant à l'élaboration du plan de financement, ainsi qu'à la constitution et au dépôt des dossiers. Ces aides sont soumises à des conditions de ressources fixées par les organismes financeurs. Il est important de noter que les travaux ne peuvent débuter sans l'accord de l'ensemble des financeurs.

Toute personne souhaitant entreprendre des travaux de rénovation ou d'adaptation de son logement est invitée à **contacter le guichet unique de renseignement « Rénover en Veyle » au 03 85 31 62 39.**

En 2025, cet effort à destination des habitants se poursuit ! Le dispositif d'aide entame sa troisième année d'existence. Aux aides nationales s'ajoutent une aide de la Communauté de Communes de la Veyle ainsi que des communes concernées, un choix fort pour aider à la rénovation des logements. **Depuis sa mise en place, 33 projets ont été financés**, représentant 835 342 € de subventions accordées pour 1 183 257 € de travaux réalisés.

Le montant des subventions est susceptible d'évoluer selon les réglementations des financeurs en vigueur à la date de dépôt du dossier.

Attention au démarchage abusif :

- L'État, l'ANAH, le Département... ne démarchent jamais les particuliers par téléphone ou à domicile.
- Ne signez aucun document sans avoir vérifié l'identité et la légitimité de l'interlocuteur.
- Avant tout projet, renseignez-vous auprès de « Rénover en Veyle » au 03 85 31 62 39.



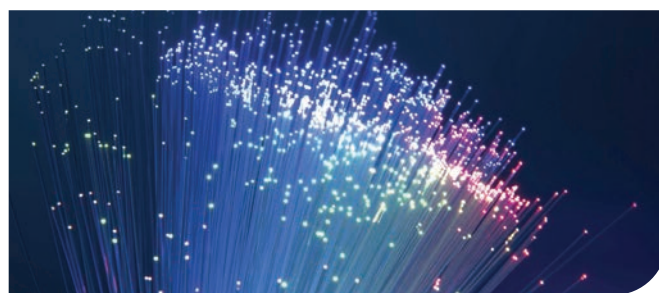
Arrivée de la fibre à Vonnas ! Pensez au pré-raccordement !

Le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain), organisme public propriétaire du réseau Li@ain, fibre actuellement la commune.

Comment demander le pré-raccordement à la fibre ?

Vous pouvez dès à présent demander le pré-raccordement de votre domicile. Cette installation gratuite et réalisée par le SIEA, assure la proximité et la qualité de la prestation.

1. Réalisez le test d'éligibilité de votre habitation sur le site Li@in (<https://customers.liain.fr/eligibilite>).
2. Si vous êtes éligible, cliquez sur le bouton « Commander mon pré-raccordement » et remplissez le formulaire en choisissant la date de rendez-vous qui vous convient pour l'installation de la fibre.
3. Un technicien, mandaté par le SIEA, se déplacera à votre domicile afin de procéder à l'installation de votre ligne fibre (installation du câble de fibre et de la prise terminale optique PTO).



4. Vous recevrez ensuite par mail un Numéro d'identification unique à votre habitation (Référence PTO).

Comment bénéficier des services très haut débit ?

Lorsque votre habitation sera pré-raccordée à la fibre, **vous pourrez souscrire un abonnement fibre auprès de l'opérateur de votre choix** pour bénéficier des services Très Haut Débit, de la télévision et de la téléphonie fixe. Votre opérateur vous fixera un rendez-vous pour la mise en service. Nous vous recommandons de bien attendre d'être raccordé à la fibre avant de prendre rendez-vous et de souscrire à un abonnement auprès d'un opérateur.

Plus d'informations sur <http://reso-liain.fr/>



Vie économique



Arti'Vonnas : plus qu'une association, un pilier de l'artisanat local qui anime notre Territoire !

Depuis plus de dix ans, Arti'Vonnas est le fer de lance de **la promotion de l'artisanat authentique et de qualité sur notre territoire**. Enracinée au cœur du territoire de Vonnas, cette association dynamique est un véritable réseau de savoir-faire, regroupant aujourd'hui 18 artisans passionnés.

Artisans du bâtiment, garants de la solidité et du confort de nos foyers (électricité, maçonnerie, charpentes, plomberie, plâtrerie/peinture...), prestataires de services, ils facilitent nos vies et embellissent notre cadre de vie (architecte d'intérieur, paysagiste, élagueur, conducteur de taxi, coiffeur/esthéticienne, informaticien...). Arti'Vonnas représente une diversité de talents ancrés à Vonnas et dans les villages alentours : Biziat, Chanoz-Châtenay, Chaveyriat, Mézériat, Perrex et Saint-Julien-sur-Veyle.

Choisir un artisan membre d'Arti'Vonnas, c'est opter pour la proximité et un savoir-faire souvent transmis de génération en génération. C'est soutenir l'économie locale, favoriser les circuits courts et bénéficier d'un contact direct et personnalisé avec des professionnels engagés dans leur travail et leur communauté.



Tout au long de l'année, Arti'Vonnas offre des occasions privilégiées de découvrir cette richesse artisanale. Les traditionnelles journées artisanales, organisées début mars à la salle des fêtes de Vonnas, sont un événement phare. Pendant deux jours, les adhérents vous accueillent pour vous dévoiler leurs techniques, leurs créations et leur passion. Chaque édition est l'occasion d'explorer une thématique actuelle, comme ce fut le cas récemment avec la mise en lumière de leurs initiatives en faveur de la planète.

Marché de producteurs !

Cette année, Arti'Vonnas innove et vous invite à vivre des moments conviviaux au cœur de Vonnas avec **l'organisation de marchés de producteurs en nocturne**, animés par une ambiance musicale chaleureuse. Ces événements, nés d'une collaboration fructueuse avec l'Union Commerciale de Vonnas et soutenus par la mairie de Vonnas et la Communauté de Communes de la Veyle, sont une occasion unique de rencontrer des producteurs locaux et de profiter de l'atmosphère estivale de notre village.

Ne manquez pas ces rendez-vous les jeudis 25 juillet et 29 août sur la place du village !

Soutenez activement ceux qui font vivre notre territoire avec passion et authenticité, en choisissant l'artisanat local et ce savoir-faire précieux !



Hatty Vonnas présente une semi-remorque extensible dédiée à la Fédération Française de Ski de Fond : une prouesse collective et technologique.

En décembre, Hatty Vonnas est fière d'annoncer **la conception et la livraison d'une semi-remorque extensible sur-mesure**, spécialement développée pour répondre aux besoins logistiques de la Fédération Française de Ski de Fond. Cette réalisation, véritable première en France, incarne l'excellence des savoir-faire de l'entreprise et le fruit d'un travail d'équipe remarquable.



Hatty Vonnas

Cette semi-remorque, conçue pour répondre aux besoins des compétitions nationales et internationales, est une solution sur-mesure pour le sport de haut niveau. Elle intègre des fonctionnalités exclusives :

- Extensions latérales modulables ;
- Plancher chauffant innovant ;
- Hydraulique à pilotage intelligent ;
- Design fonctionnel et ergonomique.

Marlène Hatty, présidente de Hatty Vonnas, souligne : *« Hatty Vonnas est en pleine croissance, et ce dynamisme nous ouvre des perspectives prometteuses. Nous sommes déterminés à continuer d'innover, à élargir nos horizons et à renforcer notre position en tant qu'acteur incontournable dans notre secteur. Je suis convaincue que les années à venir seront marquées par de nouveaux succès et de nouvelles collaborations aussi enrichissantes que celle-ci. »*



Vie économique



Dorine Blanc, une cavalière du cœur en quête d'équilibre

Avec ses bottes pleines de passion et un sourire communicatif, Dorine Blanc incarne une équitation différente : plus douce, plus humaine, plus sensible. En août 2022, **elle fonde À l'équ'ilibre**, une structure à son image, où le cheval est partenaire, jamais contraint. Son éthique : transmettre, respecter, écouter — autant les humains que les animaux.

Diplômée du monitorat, du Brevet d'aptitude professionnel d'animateur poney et du Brevet Fédéral d'Équi-handi, elle propose une équitation adaptée à tous les publics, y compris aux personnes en situation de handicap moteur, mental ou sensoriel. Ce qui la guide ? L'empathie, la bienveillance et le bonheur de voir chacun progresser, dans la confiance et le plaisir.

Autour d'elle, une joyeuse équipe : Danaâm, le poney facétieux, Lilas, l'âne à l'écoute, et toute une cavalerie douce. Ensemble, ils animent une large palette d'activités : cours particuliers ou collectifs, balades à poney ou en calèche, médiation animale, animations costumées et enfin l'Escape Game en calèche qui séduit petits et grands.

Nouveauté prévue pour juillet 2025 : une version détective inédite, menée au fil des chemins, autour d'un étang de la Dombes. Le principe ? Résoudre des énigmes à bord d'une calèche, en pleine nature, guidé par les sabots des compagnons à quatre pattes. Cadenas à déverrouiller, objets à trouver, coopération et imagination : chaque aventure (1h30) se déroule dans un univers à thème (chevalier, pirate, far-west, créatures magiques, etc). Un moment de jeu et de complicité pour toute la famille, au cœur des paysages de la Dombes.

À travers À l'équ'ilibre, Dorine invite chacun à recréer du lien, redécouvrir la nature, et retrouver son propre équilibre, en prenant le temps d'observer, d'écouter... et de savourer l'instant.

- Infos & Réservations : 06 98 89 42 22
- Facebook : <https://www.facebook.com/share/1BeUgkfJad/>



Garage L – P Pneus Dépannage - un service complet pour votre véhicule

Depuis le 3 mars 2025, le Garage L – P Pneus Dépannage prend soin de votre véhicule avec rigueur et professionnalisme. Que vous soyez automobiliste, motard ou cycliste, ils ont la solution pour vous !

- Entretien et révision pour tous types de véhicules, quelle que soit leur marque.
- Maintenance des motos de 50 à 125 cm³ pour une conduite sécurisée.
- Réparation des vélos (hors modèles à assistance électrique).



Mesdames Bezacier et Clairét passent le flambeau à Claudine Moulloud, un héritage de bien-être au cœur de Vonnas

Créée en 1983 par Mesdames Bezacier et Clairét, l'activité de magnétisme et de vente de compléments alimentaires biologiques à Vonnas entre aujourd'hui dans une nouvelle phase.

Ces deux figures locales, à la tête du bureau de tabac-presse dès 1973, alors situé rue Chaynes Aimable, ont, en 1983, choisi de se consacrer pleinement au bien-être, en sélectionnant des produits naturels biologiques de qualité pour accompagner diverses pathologies.

En janvier 2025, leur activité est reprise par Madame Claudine Moulloud, leur collaboratrice depuis deux ans. Attachée à ce lieu qu'elle fréquentait déjà enfant, Madame Moulloud entend préserver l'âme du commerce ; **elle poursuit les soins énergétiques et maintient rigoureusement la sélection de produits biologiques issus de laboratoires certifiés**, choisis avec exigence par ses prédécesseuses.

Mesdames Bezacier et Clairét tournent cette page avec un mélange de nostalgie et de joie, confiantes en l'avenir de ce lieu qu'elles ont tant investi.

Nous souhaitons à Madame Moulloud une pleine réussite dans cette belle continuité au service du bien-être à Vonnas.

Le magasin reste ouvert les jeudis et samedis matin de 10 h à 12 h, et sur rendez-vous au 06 87 42 65 95.

Garage L - P - DEPANNAGE

Montage / équilibrage / réparation
 Vidange / Filtres / Freins / Amortisseurs / Batteries
 Entretien Auto / Moto 50 à 125 cm³ / vélos
 Dépannage / Remorquage 24 H / 24 et 7j / 7
 AGREE ASSISTANCE

06.78.67.91.46.
07.66.05.14.68

Parce qu'un véhicule bien entretenu, c'est une tranquillité d'esprit sur la route, ils vous proposent un suivi personnalisé, avec des révisions sur rendez-vous et des changements de pneus. En cas d'imprévu, vous pouvez compter sur eux : ils assurent un **service de dépannage 24h/24 et 7j/7** pour que vous ne restiez jamais bloqués.

Retrouvez-les au : 1837 Route de Neuville – 01540 VONNAS (Hameau de Chassin)

Besoin d'un renseignement ou d'un rendez-vous ?
Contactez-les au : 06 78 67 91 46 ou 07 66 05 14 68



Du Fournil d'Élodie à La Cabane à Sucre

Le 16 mai 2025, la boulangerie-pâtisserie bien connue des Vonnassiens a changé de mains... et de nom ! Le Fournil d'Élodie devient La Cabane à Sucre, portée par **un duo engagé et passionné, Romain Couturier et Shannon Martin-Peulet**.

Romain, amoureux du bon pain depuis l'adolescence, a débuté son apprentissage à 15 ans à La Flûte Enchantée à Polliat après l'obtention de son CAP Boulangerie-Pâtisserie, avec une mention en pâtisserie, chocolaterie et confiserie. Pendant cinq années, il se perfectionne à L'Idéal Mâconnais, guidé par un maître d'apprentissage Meilleur Ouvrier de France en glacerie.

Shannon, pâtissière diplômée, a, quant à elle, fait ses débuts chez Jacky Vivian à Châtillon-sur-Chalaronne. Titulaire d'un Bac STMG option marketing, elle s'est envolée un an et demi au Canada, d'où elle revient enrichie d'un diplôme en gestion et commerce. Son passage outre-Atlantique a inspiré l'ambiance chaleureuse et l'enseigne de la boutique.

Souhaitant s'inscrire dans la continuité tout en apportant leur touche personnelle, Romain et Shannon assurent une



fabrication artisanale 100 % maison. Pains au levain, pâtisseries, snacking et glaces, leurs produits sont réalisés à base de farine bio du Moulin Marion de Saint-Jean-sur-Veyle.

Un nouveau chapitre s'ouvre dans cette boulangerie qui marie le savoir-faire local à une douce inspiration venue d'outre-Atlantique. Ici, chaque fournée respire la tradition, chaque pâtisserie est façonnée avec passion, et une petite note québécoise ajoute une touche de chaleur au quotidien.



Nouveau service à La Poste !

La Poste vient d'ouvrir un nouveau centre d'examen, au bureau de poste de Vonnas (56 rue Claude Morel). **Ce site est ouvert les mardis et mercredis pour passer le code de la route ou le code bateau** en session individuelle.

Un service client est à la disposition des candidats 6 jours sur 7 pour répondre à leurs questions ou les aider dans leur démarche.

Comment passer son code de la route à La Poste ?

1. Constituez votre dossier d'inscription auprès de l'auto-école ou directement via la préfecture de votre département. Un numéro de candidat au permis de conduire vous sera attribué.
2. Inscrivez-vous en ligne, ou par le biais de votre auto-école, sur le site de La Poste (www.lecode.laposte.fr). Choisissez le lieu de l'examen, la date et l'heure, et validez le paiement de la prestation.
3. Rendez-vous à l'examen muni de votre pièce d'identité. Vous serez accueilli sur le site par un agent de La Poste qui s'assurera de votre identité et veillera au bon déroulement de l'examen.
4. Une fois installé, vous réaliserez l'épreuve durant 1 heure (série de 40 questions tirées aléatoirement), à l'aide d'une tablette numérique et d'un casque audio.
5. Le résultat de l'examen vous sera prononcé et transmis par e-mail par le ministère de l'Intérieur. Ils seront également disponibles dans son espace client, dans un délai de 48 heures maximum à l'issue de la session, week-end et jours fériés non inclus.



LA POSTE

Comment passer son code bateau avec La Poste ?

1. Inscrivez-vous par le bateau-école sur le site de La Poste (www.lecode.laposte.fr/bateau). Remplissez le formulaire, choisissez le lieu de l'examen, la date et l'heure et validez le paiement de la prestation. La convocation à l'examen sera envoyée par mail.
2. Rendez-vous à l'examen avec votre convocation et votre pièce d'identité. Vous serez accueilli sur le site par un agent de La Poste qui s'assurera de votre identité et veillera au bon déroulement de l'examen.
3. Vous réaliserez une épreuve composée de 40 questions, à l'aide d'une tablette numérique équipée d'un casque audio.
4. Le résultat de l'examen vous sera transmis dans l'heure par email, ainsi qu'à votre bateau-école.





Social



Dispositif jeunes – Sport & culture+

Encourageons ensemble l'éveil et l'épanouissement de nos enfants !

Le CCAS met en place une aide pour soutenir les familles et inciter les jeunes à pratiquer une activité sportive ou culturelle.

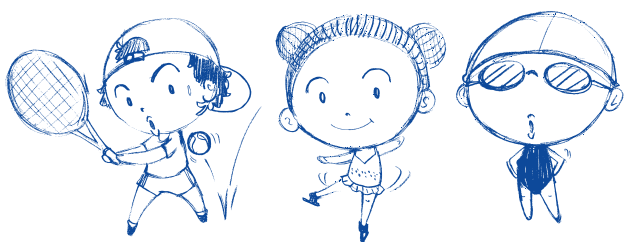
Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 3 à 17 ans.

Il prend la forme d'une participation financière du CCAS, d'un montant de 10 € par enfant et pour une seule activité.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Rendez-vous au Forum des Associations

Samedi 6 septembre, Place Ferdinand de Béost pour retirer votre fiche d'inscription.



L'Hirond'Elles – Ici et là... pour les femmes

L'Accueil de jour Femmes et Enfants de la Sauvegarde 01 est un lieu d'accueil inconditionnel, sécurisé et confidentiel, basé au centre-ville de Bourg-en-Bresse. Il est aussi itinérant et se déploie sur de nouveaux territoires, via le dispositif Hirond'Elles.

L'Hirond'Elles va au plus près des femmes en milieu rural et leur propose un lieu d'écoute, de soutien, d'échange confidentiel et gratuit, avec ou sans RDV.

La commune de Vonnas accueille l'Hirond'Elles, au sein de la mairie, via des permanences les mardis matin, en semaines impaires, de 10 h à 12 h.

La permanence est assurée par une éducatrice spécialisée qui évalue les besoins des personnes en termes de vie quotidienne, de parentalité, de violence, de justice, de santé... et propose un accompagnement adapté ou une orientation vers des professionnels du réseau départemental.

N'hésitez pas à les contacter ou à consulter l'affichage en mairie pour confirmation des dates de notre passage !

Contact : Gladys DEFIVES

04 26 99 99 19 - accueildejour.femmes@sauvegarde01.fr



EMMAÜS ouvre une boutique à Vonnas

Depuis plus de quatre ans, la communauté EMMAÜS de Bourg/Servas collabore avec le SMIDOM à la déchetterie de Vonnas, dans une **démarche solidaire et responsable**. Cette belle entente franchit aujourd'hui une nouvelle étape avec l'ouverture d'un espace de vente au cœur du village.

Depuis le 14 juin 2025, EMMAÜS vous accueille dans sa boutique située au 45 rue du Moulin à Vonnas.

Vous y trouverez une large sélection d'objets de seconde main, à des prix très accessibles : meubles, vaisselle, livres, disques anciens, jouets, bibelots, petits électroménagers, outillages portatifs.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Elle s'adresse à tous :

- Ceux qui cherchent à consommer autrement,
- Les amateurs de bonnes affaires,
- Les citoyens engagés contre le gaspillage,
- Les chineurs à la recherche d'objets rares.



La boutique est ouverte chaque mercredi et samedi de 10h30 à 17h00, sans interruption.

Vous souhaitez faire un don ?

- Déposez vos objets dans le conteneur EMMAÜS à la déchetterie de Vonnas
- Ou apportez-les directement à la communauté de Servas

Pour toutes questions ou informations :

association@emmausbourservas.org



Souvenir

Hommage à Marc Vavrille

Marc Vavrille aurait eu 100 ans en 2025. Il nous a malheureusement quitté le 31 décembre 2024.

Pour sa vie professionnelle, Marc a été successivement placé dans les fermes, puis scieur de long à la scierie Laveder et enfin pour l'essentiel de sa carrière, salarié dans l'entreprise Hatty où son travail minutieux et son ingéniosité ont été pleinement appréciés.

On retiendra également qu'il s'est engagé dans l'armée française et a participé à la guerre d'Indochine pendant 3 ans. Son courage lui vaudra la Croix de Guerre pour acte de bravoure lors des opérations du Tonkin fin 1947.

Marc a été marié avec Marie Rose (décédée également en juin 2025) et a eu 4 enfants et de nombreux petits-enfants. C'était un homme pudique, empreint d'humilité et de discrétion.

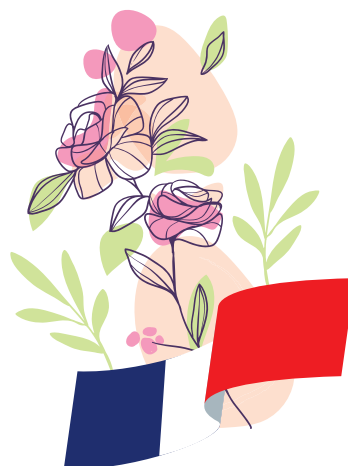
Cet homme de passion (passions du travail du bois, du jardin et du pain) a mis sa vitalité au service des autres par un engagement sans faille dans les associations « Les Amis du Vieux Vonnas », « Lyriquement Vôte » ou

dans la création et le fonctionnement du Musée des attelages. Sans le montrer, il dégageait un enthousiasme qu'il faisait partager.

Mais Marc a été profondément marqué par la guerre et plus particulièrement par la journée du 12 juin 1944 à Vonnas. Ce jour-là, son frère Georges est fusillé avec d'autres compagnons d'infortune vonnassiens. Ce souvenir le poursuivra toute sa vie et le conduira à devenir Président de l'Amicale des Anciens Combattants, fonction à laquelle il sera dévoué et fidèle jusqu'à la fin pour perpétuer le devoir de mémoire : celle de son frère mais aussi celle de tous ceux qui ont souffert ou qui souffrent encore des guerres. Ces dernières années, la présence des équipiers de la classe Défense du collège du Renon et la présence de cette jeunesse, avec également les jeunes sapeurs-pompiers lors des cérémonies, le comblaient de joie. Il a apprécié avec humilité, mais à sa juste valeur, la reconnaissance qui lui a été donnée par cette classe Défense en donnant son nom à la promotion 2024-2025.



Merci Marc pour ton engagement. Nous continuerons de perpétuer le devoir de mémoire qui t'était si cher et qui demeure essentiel dans les périodes que nous traversons.



Vœux du Maire :
10 janvier 2025



Retour sur

Nettoyage de printemps :
22 mars 2025



Conscrits :
1 et 2 mars 2025



Rencontre avec les Allemands :
25 mars 2025



Journées artisanales :
8 et 9 mars 2025



Marathon Bresse Dombes :
3 et 4 mai 2025



Fête du court métrage :
22, 24 et 25 mars 2025



quelques manifestations



*Commémoration :
8 mai 2025*



*Vogue :
du 14 au 18 juin 2025*



*Cérémonie remise de diplôme de la marine :
7 juin 2025*



*Fête de la musique :
21 juin 2025*



*Fête de la crêpe
et du cheval :
29 juin 2025*



*Partir en livre, Médiathèque :
2 juillet 2025*

Frelon Asiatique (à pattes jaunes)



Au printemps , la vigilance est de mise !

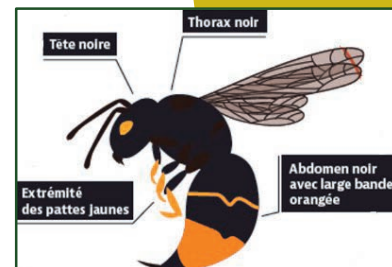
⇒ **LES NIDS PRIMAIRES**

■ **QUAND les Observer ?**

D'avril à juillet, la fondatrice frelon asiatique émerge de son hivernage ...



Gyne FA en dormance pendant la phase hivernale



■ **À QUOI ressemble un nid primaire ?**

Sphère suspendue avec une petite ouverture vers le bas



La fondatrice édifie seule un **nid de fondation** dit « **nid primaire** »



Petite taille, 5 à 10 cm de diamètre, qui va progressivement atteindre 20 cm

■ **OÙ les rechercher ?**

À faible hauteur (long des avant-toits, cabanes, haies, parpaings, ...), **protégés des aléas climatiques !**

■ **QUE FAIRE en présence d'un nid ?**

⇒ Signaler sur www.frelonsasiatiques.fr

- ✓ Centralise les déclarations d'Auvergne Rhône-Alpes,
- ✓ Pour les faire détruire et rendre la lutte efficace en limitant ainsi les nids "secondaires" (nid délocalisé vers un lieu plus adapté à la croissance de la colonie) sur la période estivale qui sont bien plus dangereux et plus difficiles à détecter, souvent cachés dans la frondaison des arbres ...



On compte sur vous !